

RFSO # 1000184498

Title: Chemical Analysis of Air Samples

Question 13: re Courier Delivery within 24 hours

The issue of courier delivery from Health Canada in Ottawa to the laboratory within 24 hours is acknowledged. Examples of such delivery from prior projects may be relevant but are prejudicial in favor of bidders that have had prior contracts with Health Canada. Furthermore, the number of samples in a project has little to no relevance towards a demonstration of effective courier range (as supported and evidenced within the RFSO by the inconsistencies in minimum number of samples per project [i.e. from 100 to 400] with respect to courier delivery demonstrations from one stream to another). It is clear that Health Canada must allow for reasonable alternates towards a demonstration of effective courier range in order to allow for a fair bidding process.

Will Health Canada allow courier service documentation (see attached) as a reasonable alternate demonstration of effective courier range within 24 hours? [Note that each courier guarantees delivery within their defined timeline subject to absence of payment for their services when and if they fail] If not an acceptable alternate, then what alternate does Health Canada offer? Would Google map driving times of <<24 hours be acceptable?

Answer 13:

We have rewritten the requirement in all streams in the RFSO to reflect Health Canada's need for the laboratory to receive samples within 24 hours of shipment. This can be demonstrated by prior examples or courier service documentation demonstrating that this is feasible.

Question 14:

It is important for the bidders to understand the scope of the work. The Table 1 (Page 70-71) appears to list the estimated total scope for each Stream. Assuming that two contracts have been awarded for a single Stream, can Health Canada please define for each stream how the samples will be shared among the two laboratories?

Answer 14:

Health Canada hopes to award two Standing Offers for each stream, not contracts. The call-ups issued against the Standing Offers are the contracts and will be issued on an-as-needed basis to the supplier with the "Right of First Refusal," which will be the highest ranked supplier for each stream. If the supplier with the "Right of First Refusal" cannot perform the work for any reason (i.e. cannot meet the timelines), then and only then will the second supplier on the list be offered the work. Please refer to Section 3.6.2 "Allocation of Work" and 3.6.3 "Call-up Procedures" of the Statement of Work for further details.

Question 15: In follow-up to the 3rd Q&A Question 6.

We do not question Health Canada on their use of a specific source of media. We question the limitation of relevant laboratory experience to specific brands or similar to ignore experience with closely related media. For example re Stream 5; why would lab experience using ORBO 1000 PUF (Supleco supplier) tubes or TO-13A PUF cartridges not be just as valuable as lab experience with the URG PUF (URG Corporation supplier) tubes? Why would the supplier of or small differences in the size of the media negatively impact relevant experience? In all of these three examples the experience is the same and relates to extraction and analysis of PUF media for the determination of low level PAHs.

Therefore, in respect to experience with media, will Health Canada acknowledge that experience, handling and analysis of the same sorbent material(s) from different suppliers or from slightly different sizes as equivalent with respect to relevant project experience? For example from Stream 5 M5b. [Furthermore, the sampling volume employed in the field is not relevant to the lab experience.] At a minimum this relates to media from Streams 1, 3, 5 and 7.

Answer 15:

We require that the bidder have experience with the sampler used by Health Canada. This is not a sampler that is proprietary to any one lab and is readily available.

RFSO # 1000184498

Titre: Analyse chimique des échantillons d'air

Question 13: re livraison par courrier dans les 24 heures

La question de la livraison de messagerie de Santé Canada à Ottawa au laboratoire dans les 24 heures est reconnue. Des exemples d'une telle livraison de projets antérieurs peuvent être pertinents, mais sont préjudiciables en faveur des soumissionnaires qui ont eu des contrats antérieurs avec Santé Canada. En outre, le nombre d'échantillons dans un projet a peu ou pas de pertinence pour une démonstration de la gamme de messagerie efficace (comme supporté et mis en évidence au sein de la RFSO par les incohérences dans le nombre minimum d'échantillons par projet [c'est-à-dire de 100 à 400] en ce qui concerne le service de messagerie démonstrations de livraison d'un volet à l'autre). Il est clair que Santé Canada doit permettre des substituts raisonnables à l'égard d'une démonstration d'une gamme de messagerie efficace afin de permettre un processus d'appel d'offres équitable.

Santé Canada autorisera-t-elle la documentation sur le service de messagerie (voir ci-joint) comme une démonstration alternative raisonnable de la gamme de messagerie efficace dans les 24 heures? [Notez que chaque service de messagerie garantit la livraison dans le délai imparti, sous réserve de l'absence de paiement pour ses services, et si ceux-ci échouent] Si ce n'est pas une alternative acceptable, alors, quelle alternative offre Santé Canada? Les temps de conduite Google Map de << 24 heures seraient-ils acceptables?

Réponse 13:

Nous avons réécrit l'exigence dans tous les volets pour tenir compte des besoins de Santé Canada pour le laboratoire de recevoir des échantillons dans les 24 heures suivant l'expédition. Cela peut être démontré par des exemples antérieurs ou une documentation sur le service de messagerie démontrant que cela est possible.

Question 14:

Il est important pour les soumissionnaires de comprendre la portée du travail. Le tableau 1 (Page 70-71) semble indiquer la portée totale estimée pour chaque volet. En supposant que deux contrats ont été attribués pour un seul volet, Santé Canada peut-il définir pour chaque volet comment les échantillons seront partagés entre les deux laboratoires?

Réponse 14:

Santé Canada espère attribuer deux offres à commandes pour chaque flux, et non pas des contrats. Les commandes envoyées contre les offres à commandes sont les contrats et seront émises selon le besoin du fournisseur avec le «droit de premier refus», qui sera le fournisseur le mieux classé pour chaque flux. Si le fournisseur avec le «droit de premier refus» ne peut pas exécuter le travail pour une raison quelconque (c.-à-d. Ne peut pas respecter les délais), alors, le seul fournisseur de la liste sera offert au travail. Veuillez vous reporter à la Section 3.6.2 «Affectation des travaux» et 3.6.3 «Procédures d'appel d'offres» de l'énoncé des travaux pour plus de détails.

Question 15: Suivi de la troisième Question 6.

Nous ne remettons pas en question Santé Canada sur l'utilisation d'une source de médias spécifique. Nous interrogeons la limitation de l'expérience de laboratoire pertinente à des marques spécifiques ou similaires pour ignorer l'expérience avec des médias étroitement liés. Par exemple, re Stream 5; Pourquoi l'expérience de laboratoire utilisant les tubes ORBO 1000 PUF (fournisseur Supleco) ou les cartouches PU-TO-13A ne sont-elles pas aussi précieuses que l'expérience de laboratoire avec les tubes URG PUF (fournisseur URG Corporation)? Pourquoi le fournisseur ou les petites différences dans la taille des médias ont-ils un impact négatif sur l'expérience pertinente? Dans tous ces trois exemples, l'expérience est la même et concerne l'extraction et l'analyse des médias PUF pour la détermination des HAP bas niveau.

Par conséquent, en ce qui concerne l'expérience avec les médias, Santé Canada reconnaîtra-t-il que l'expérience, la manipulation et l'analyse du (des) même (s) matériau (s) absorbant (s) de différents fournisseurs ou de tailles légèrement différentes équivalent à l'expérience de projet pertinente? Par exemple à partir de Stream 5 M5b. [En outre, le volume d'échantillonnage utilisé dans le domaine n'est pas pertinent pour l'expérience de laboratoire.] Au minimum, cela concerne les médias de Streams 1, 3, 5 et 7.

Réponse 15:

Nous exigeons que le soumissionnaire ait de l'expérience avec l'échantillonneur utilisé par Santé Canada. Ce n'est pas un échantillonneur qui est propriétaire d'un laboratoire et est facilement disponible.